

**POLE ANIMATION, JEUNESSE,  
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives  
IB

Metz, le 17 Décembre 2009

**14**

**R A P P O R T**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS  
SPORTIVES**

Dans le cadre du soutien de la Municipalité aux clubs sportifs, la Commission des Sports réunie le 23 Novembre dernier, propose de verser des subventions pour un montant de 8 890 €. Ces subventions concernent plus particulièrement une aide à la Ronde Pétanque pour la prise en charge des frais de fonctionnement et le versement d'une subvention au Club Sport Metz Ecole Club de Tennis, dans le cadre des mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville pour les anciennes sections du SMEC.

Par ailleurs, il est proposé de verser une subvention aux clubs élite, performance et à certaines associations sportives amateur pour financer les frais liés au démarrage de la saison. Cette aide sera déduite de la subvention accordée en 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

## MOTION 1

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 8 890,00 € :

#### **Subvention de fonctionnement**

Société des Régates Messines	400,00 €
La Ronde Pétanque	3 160,00 €
Gym volontaire Metz	600,00 €
Sport Metz Ecole Club de Tennis	4 730,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD

## MOTION 2

### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 285 375,00 € :

#### **Subvention de fonctionnement - catégorie Elite**

Metz Handball	100 000,00 €
Metz Triathlon	10 225,00 €
Club d'Echecs Metz Fischer	8 350,00 €
Athlétisme Metz Métropole	16 400,00 €
Metz Tennis de Table	20 250,00 €

#### **Subvention de fonctionnement – catégorie Performance**

Rugby Club	20 000,00 €
AS Pouilly Metz Volley Ball	17 850,00 €
Société des Régates Messines	17 300,00 €
Renaissance Sportive de Magny	16 000,00 €
Hockey Club Metz Moselle Lorraine	20 000,00 €

#### **Subvention de fonctionnement – catégorie Amateur**

Metz gymnastique	20 000,00 €
Kayak club	11 000,00 €
Société de Natation de Metz	8 000,00 €

Ces montants seront déduits des subventions qui seront allouées aux clubs sportifs au titre de l'année 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2010.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD